

**APFAIRE N° 11. - Fonds routier 1965 - Modernisation des voies communales**

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collèges,

Par sa lettre n° 6989 PL en date du 18 Mai dernier, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a adressé des avant-projets relatifs aux travaux de modernisation des chemins ci-après:

- n° 5 ou chemin de la SARLEC .....	5 400 000 F.
- Doret .. (Boulevard) .....	2 000 000 -
- de l'Eglise de Saint-François (Chemin) .....	1 800 000 -
- de MONTGAILLARD .. (Chemin) .....	4 784 000 -
- de l'Eglise de Bois de Nelles (Chemin) .....	1 700 000 -

Le montant total de cette réalisation s'élève à ..... 15 684 000 -

montant du Fonds Routier 16.456.000 -  
y compris somme à valoir, indemnités diverses et surveillance des travaux et correspond au montant du crédit mis à la disposition de la Commune au titre du fonds routier 1965.

Mesdames et Messieurs, je vous demande, en conséquence, d'approuver le dossier de mise en adjudication des travaux de modernisation des voies communales en cause et d'affecter le crédit de 15 684 000 Frs mis à la disposition de la Commune au titre du Fonds routier 1965 pour la réalisation de ce travail.

Le Conseil devra également m'autoriser à demander le concours du Service des Ponts et Chaussées pour l'établissement du dossier et la surveillance des travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix./.

Après échanges de vue, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité